



# Application ordonnance communication compte gestion curatelle renforcée

Par **GEORGES IZARD**, le **30/05/2024** à **12:27**

Par Ordonnance, le juge du contentieux de la protection a autorisé la communication du compte de gestion d'une personne sous curatelle renforcée, mais l'intéressé a fait appel au travers d'une requête. Un motif légitime a été établi : le fils paie une contribution alimentaire au père, le majeur protégé.

Est-ce que l'ordonnance est applicable en l'état pendant le déli de l'appel ?

Je vous remercie de votre.

Très cordialement.

Eric XXXXXX anonymisation

Par **Chaber**, le **30/05/2024** à **13:50**

bonjour

Sauf convention contraire dans le jugement ce dernier est applicable pendant le délai d'appel